



Association des Avenues de Compiègne

Chers amis,

Le 1^{er} octobre 2020

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer aux Assemblées Générales extraordinaire et ordinaire de notre association qui se tiendront le 24 octobre 2020 à 15 h et à 15 h 10, **à la salle de la cheminée des salles Saint-Nicolas, 3 rue Jeanne d'Arc** (prière de bien noter le changement de lieu).

Étant donné le contexte sanitaire actuel, ces Assemblées générales sont strictement limitées à 30 personnes. Si vous comptez y assister, je vous serais reconnaissant de me l'indiquer aussi vite que possible par mail (eric.georgin@orange.fr) ou par courrier. Si vous ne souhaitez pas – ou si vous ne pouvez pas – y assister, merci de donner un pouvoir pour chacune d'entre elles à un membre de l'association – à jour de cotisation – afin que nous puissions atteindre le quorum. Pour cela, il vous suffit de découper, de compléter et de signer les pouvoirs que vous trouverez au verso de cette lettre, puis de les remettre à la personne qui doit vous représenter. **Seuls les adhérents à jour de cotisation pour l'année en cours pourront voter.**

Ordre du jour

- Modalités de vote à l'Assemblée générale ordinaire et à l'Assemblée générale extraordinaire sur les différents points à l'ordre du jour.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Projet de résolution : modification statutaire :

1- Article II - Objet :

- Ajouter le point suivant : « Éditer des ouvrages et des revues répondant aux buts de l'association ».
- Finalité : faire entrer les publications dans les ressources ordinaires de l'association.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Ordre du jour :

- Décalage de l'Assemblée générale pour raison sanitaire (Covid-19).
- Présentation d'un nouveau membre du conseil d'administration : Laurent Jurgensen, 1 avenue Napoléon 60200 Compiègne.
- Rapport moral du président (activités de l'association en faveur du Patrimoine et de la qualité de vie des riverains des Avenues, présentation du comité d'honneur de l'association, les publications de l'association sous la marque du Promeneur des Avenues, adoption du règlement des prix des Avenues).
- Rapport financier du trésorier.
- Projets de l'association (adhésion à l'association Allées-Avenues/Allées d'avenir, conférences, publications, participation au comité d'intérêt locaux du quartier des Avenues).

À l'issue des Assemblées générales

15 h 30 : conférence de Maxime Michelet sur « L'Impératrice Eugénie, une femme à la droite du trône impérial » (suivie de la signature de son livre par l'auteur),

16 h 30 : remise des prix des Avenues 2020,

17 h 00 : buffet amical.

Dans l'agréable perspective de vous revoir, pour le conseil d'administration,

Éric Georgin

Président de l'association des Avenues de Compiègne

POUVOIR

Je soussigné(e), membre de l'association des Avenues de Compiègne, à jour de cotisation

Nom Prénom

Adresse

.....

Donne pouvoir à

Nom Prénom

Adresse

.....

pour me représenter à l'Assemblée générale extraordinaire de ladite association en prenant part, en mon nom, aux délibérations de cette Assemblée générale qui se tiendra le 24 octobre 2020, à la salle de la cheminée des salles Saint-Nicolas, 3 rue Jeanne d'Arc, à 15 h, dont j'ai eu connaissance du projet de résolution ; et à toutes assemblées ultérieures sur le même projet si le quorum n'était pas atteint le 24 octobre 2020.

Fait à

Le

Signature

(précédée de la formule « bon pour pouvoir »)

Association des Avenues de Compiègne - Assemblée Générale ordinaire du samedi 24 octobre 2020

POUVOIR

Je soussigné(e), membre de l'association des Avenues de Compiègne, à jour de cotisation

Nom Prénom

Adresse

.....

Donne pouvoir à

Nom Prénom

Adresse

.....

pour me représenter à l'Assemblée générale extraordinaire de ladite association en prenant part, en mon nom, aux délibérations de cette Assemblée générale qui se tiendra le 24 octobre 2020, à la salle de la cheminée des salles Saint-Nicolas, 3 rue Jeanne d'Arc, à 15 h, dont j'ai eu connaissance du projet de résolution ; et à toutes assemblées ultérieures sur le même projet si le quorum n'était pas atteint le 24 octobre 2020.

Fait à

Le

Signature

(précédée de la formule « bon pour pouvoir »)